



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

**Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine**

Affaire suivie par :

Julien HUE

Ingénieur du Patrimoine

Tél : 05 58 06 14 15

Mél : udap.landess@culture.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le 14 octobre 2025

Objet : Projet d'axe itinérance nature - Commensacq

Monsieur le Président,

Suite à votre déclaration de travaux en Site Inscrit, réceptionnée le 6 octobre 2025 à l'UDAP, et conformément aux articles L341-1 à L341-22 et R341-1 à R341-31 du code de l'environnement, et après examen de ce projet d'axe itinérance nature, **l'Architecte des Bâtiments de France émet un avis favorable.**

Je reste à votre disposition pour tout complément et je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Maïté Kuchly

Cheffe de l'UDAP des Landes

Architecte des Bâtiments de France

Signé électroniquement par

Maïté DENAVIT

Le 14/10/2025 à 17:44

Monsieur Dominique COUTIERE

Président de la Communauté de Communes

COEUR HAUTE LANDE

24 Place Gambetta

40630 SABRES

Copie à :

DREAL, Inspectrice des Sites

Site de Bordeaux 54 rue Magendie - CS 41229 - 33074 Bordeaux Cedex - Tél : 05 57 95 02 02

Site de Limoges 6 rue Haute de la Comédie - CS 43607 - 87036 Limoges Cedex 1 - Tél : 05 55 45 66 00

Site de Poitiers Hôtel de Rochefort 102 Grand'Rue - CS 20553 - 86020 Poitiers Cedex - Tél : 05 49 36 30 30

www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine